

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Quito Dufresne

<https://www.cadre21.org/membres/acd8a4a859b6bf47c453803e>

Date d'obtention : 2023-11-27 15:26:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il faut se référer à la trousse d'intervention dès qu'un élève vient nous voir à ce sujet. Faire attention à ne pas nuire à l'enquête policière lors de notre intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Lorsqu'un élève vient voir un tes pour un certain sujet, cela peut vouloir dire que l'élève connaît le tes et qu'il a développé un lien de confiance avec lui. Le fait d'avoir suivi cette formation va faire en sorte que je n'aurais pas à envoyer l'élève voir un autre collègue, car je serais maintenant capable de l'aider, ce qui aura pour effet de rassurer l'élève concerné.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Être plus attentif à ce genre d'événement. Portez attention aux conséquences et impacte du sextage sur la victime et son entourage.